

ACTE : DECISION DU MAIRE

DOMAINES :

**AMENAGEMENT PAYSAGER DES
ABORDS DU CHATEAU DE
FRANQUEVILLE
MAITRISE D'OEUVRE**

N°14/2023

Le Maire de la commune de Bizanos,
Vu l'article L2122-22 du CGCT,
Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui instaure une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT,

Considérant que les abords du château de Franqueville nécessitent la réalisation de travaux d'aménagement paysager eu égard à la destination du site,
Considérant la proposition de Carole Boniface Paysages

DECIDE

Article 1er : De signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement paysager des abords du Château avec Carole BONIFACE PAYSAGES de 3888 € HT soit 5436.40 € TTC

Fait à Bizanos, le 8 février 2023

Le Maire,
Jean-Louis CALDERONI

